



VILLE DE MELUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024.05.23.96

Le jeudi 23 mai 2024 à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, le Maire.

Date de la Convocation PRESENTS :
16/05/2024

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

Date de l'Affichage
16/05/2024

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE, M. Christopher DOMBA, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE, **Adjoint**

Nombres de Conseillers

En exercice : 43
Présents : 34
Représentés : 7
Absents : 2

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, M. Mourad SALAH, M. Olivier PELLETIER, M. Mohammed HADBI, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. Charles HUMBLLOT, M. Khalid OBEIDI, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Cécile PRIM, M. Arnaud SAINT-MARTIN, M. Eric TORTILLON, Mme Catherine ASDRUBAL, M. Philippe MARTIN, M. Michaël GUION, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Marie-Liesse DUPUY, M. Giovanni RECCHIA.

ABSENTS NON EXCUSES :

REPRESENTES :

M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Henri MELLIER
Mme Hélène PAJOT donne pouvoir à Mme Marie-Hélène GRANGE
Mme Aude LUQUET donne pouvoir à M. Charles HUMBLLOT
Mme Sylvie BORDEAUX donne pouvoir à M. Khalid OBEIDI
Mme Céline GILLIER donne pouvoir à Mme Cécile PRIM
M. Jason DEVOGHELAERE donne pouvoir à M. Arnaud SAINT-MARTIN
Mme Ségolène DURAND donne pouvoir à M. Philippe MARTIN

SECRETAIRE : Christopher DOMBA

Ville de Melun : Séance du Conseil Municipal du 23 mai 2024

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2024.05.23.96

-o-o-

**OBJET : TARIFS DE LA RENTREE 2024/2025
APPLIQUES A LA PARTICIPATION DES FAMILLES
AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
COMMUNAL DE MUSIQUE DE DANSE ET DE
THEATRE " LES DEUX MUSES ", A COMPTEUR DU
1ER SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine du 27 mai 2019, approuvant la Dotation de Solidarité Communautaire en faveur des 20 communes de l'Agglomération Melun Val de Seine et le fonds de concours aux communes dotées d'un équipement d'enseignement musical et artistique ;

VU la convention-cadre de mutualisation renforcée des conservatoires de Melun, du Mée-sur-Seine et de Vaux-le-Pénil, signée le 1^{er} mars 2019 ;

VU la décision municipale n° 2023.32 en date du 5 mai 2023, relative aux tarifs de la rentrée 2023/2024 appliqués à la participation des familles au Conservatoire à Rayonnement Communal de musique, de danse et de théâtre « Les deux Muses » ;

CONSIDERANT que la Dotation de Solidarité Communautaire en faveur des conservatoires du territoire de l'Agglomération Melun Val de Seine et le fonds de concours permettent à l'ensemble des habitants des 20 communes situées sur le territoire de bénéficier de la même grille tarifaire ;

CONSIDERANT le choix des villes partenaires de faire appliquer deux grilles tarifaires en fonction du domicile principal des usagers :

Grille tarifaire 1 : appliquée aux habitants de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

Grille tarifaire 2 : appliquée aux habitants des communes extérieures à la CAMVS ;

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter de 2 % le prix des offres artistiques proposées par le conservatoire de Melun (arrondi à l'euro) et de revaloriser de 8,33 % le prix de la location des instruments de musique qui n'ont pas été impactés par l'augmentation des coûts depuis 2017 ;

CONSIDERANT que des réductions peuvent être appliquées lors de l'inscription de l'élève au conservatoire en fonction de sa composition familiale, de la pratique d'une discipline musicale rare ou de sa participation à un orchestre ;

CONSIDERANT par ailleurs que la Ville souhaite proposer deux nouvelles offres pédagogiques au sein du conservatoire :

Pour les adultes, l'instauration d'une pratique instrumentale seule, pour celles et ceux qui souhaitent suivre uniquement l'apprentissage d'un instrument de musique sans formation musicale et pratique collective ;

Pour les jeunes, jusqu'à 25 ans (étudiants) à partir du troisième cycle, une réduction de moitié du coût de l'offre en comparaison avec les élèves du second cycle, afin de

- EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°2024.05.23.96

les encourager à finir leur cursus au conservatoire. Les conditions inhérentes à leur formation les obligent à participer aux concerts et spectacles organisés par l'établissement, pour le rayonnement des villes partenaires ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire du conservatoire de musique, de danse et de théâtre de Melun « Les Deux Muses », pour la rentrée scolaire 2024/2025, comme suit :

Tarification 2024/2025 des disciplines

	2023/2024		2024/2025 (+2%*)	
	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
EVEIL				
Bébés de 6 mois à 3 ans – Bain musical 3 ans	90,00 €	190,00 €	92,00 €	194,00 €
Eveil Musique/Danse 3, 4, 5 et 6 ans (Ateliers) Initiation musique ou danse dès 7 ans	212,00 €	423,00 €	217,00 €	432,00 €
MUSIQUE - Jusqu'à 25 ans	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Forfait enfants/étudiants (cours instrumental individuel, formation musicale, une pratique collective)	352,00 €	950,00 €	360,00 €	969,00 €
Parcours personnalisé hors-cursus (à partir de 11 ans -6ème-)	352,00 €	950,00 €	360,00 €	969,00 €
Discipline individuelle supplémentaire jusqu'au 2 ^{ème} Cycle	233,00 €	466,00 €	238,00 €	476,00 €
Discipline individuelle supplémentaire jusqu'au 3 ^{ème} Cycle	233,00 €	466,00 €	119,00 €	238,00 €
Discipline collective seule (Formation musicale, orchestres, ensembles instrumentaux, ateliers jazz, ateliers MAO)	191,00 €	382,00 €	195,00 €	390,00 €
Chorale / Chœur d'enfants / adolescents	108,00 €	306,00 €	111,00 €	313,00 €
MUSIQUE - Adultes	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Discipline instrumentale seule – 30 mn	-	-	617,00 €	1 935,00 €
Forfait Adultes (cours instrumental individuel, formation musicale, une pratique collective)	483,00 €	1 897,00 €	493,00 €	1 935,00 €
Discipline individuelle supplémentaire	330,00 €	659,00 €	337,00 €	673,00 €
Discipline collective seule (Formation musicale, orchestres, ensembles instrumentaux, ateliers jazz, ateliers MAO)	268,00 €	382,00 €	274,00 €	390,00 €
Chorale Adultes	149,00 €	429,00€	152,00 €	438,00€
DANSE CLASSIQUE, COMTEMPORAINE, JAZZ - Jusqu'à	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS

25 ans				
Forfait chorégraphique : cursus comprenant un cours technique et un cours de culture chorégraphique.	352,00 €	950,00 €	360,00 €	969,00 €
Discipline chorégraphique supplémentaire	191,00 €	382,00 €	195,00 €	390,00 €
DANSE CLASSIQUE, CONTEMPORAINE, JAZZ - Adultes	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Forfait chorégraphique : cursus comprenant un cours technique et un cours de culture chorégraphique.	483,00 €	1 897,00 €	493,00 €	1 935,00 €
Discipline chorégraphique supplémentaire	268,00 €	535,00 €	274,00 €	546,00 €
Atelier chorégraphique 2h00 sans cursus	375,00 €	802,00 €	383,00 €	819,00 €
THEATRE - Jusqu'à 25 ans	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Forfait théâtre cursus (uniquement à Melun)	352,00 €	950,00 €	360,00 €	969,00 €
THEATRE - Adultes	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS	HABITANTS CAMVS	EXTERIEURS
Forfait théâtre cursus ou sans (uniquement à Melun)	483,00 €	1 897,00 €	493,00 €	1 935,00 €

La réduction forfaitaire applicable est la suivante :

TYPE	NATURE	ABATTEMENT
FAMILLE	2 inscrits	10%
FAMILLE	3 inscrits et plus	15%
DISCIPLINE MUSICALE RARE	Accordéon, chant baroque, guitare baroque, cor d'Harmonie, orgue, tuba, basson, clavecin, hautbois, viole de gambe, contrebasse, alto.	20%
ORCHESTRE	<u>Participation à l'un des orchestres suivants :</u> Orchestres Symphonique, d'Harmonie ou le Big Band des conservatoires. Orchestre symphonique de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.	25%
DEUX DISCIPLINES	Elèves inscrits dans au moins deux des trois disciplines : musicale, chorégraphique ou théâtrale.	30€ fixe

Le principe d'application de ces avantages est le suivant sur le forfait d'inscription :

- ✓ soit cumul des abattements « famille » ET « discipline musicale rare »
- ✓ soit cumul des abattements « famille » ET « un orchestre »

Location d'instruments de musique :

Le Conservatoire met à disposition des familles qui le souhaitent des instruments de musique pour les élèves débutants.

Le coût de location d'un instrument est de 39 € par trimestre. Pour la période estivale, le montant de location est de 26 €, correspondant au prorata de la durée

effective de location (juillet et août).

PRECISE que cette grille tarifaire entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

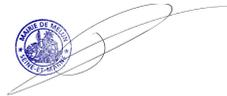
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20240523-176581-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2024
Publication : 24/05/2024

Signé par le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the City of Melun on the left, and a handwritten signature in blue ink on the right that overlaps the seal.

Kadir MEBAREK